

Marseille le 01 août 2021

Madame, Monsieur l'exploitant de SCA,

Je tiens d'abord à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous témoignez à la fédération dans sa capacité à développer nos activités.

**Dans le cadre du renouvellement de votre agrément fédéral, vous trouverez le dossier de renouvellement à nous retourner sur le site « [www.coindespros.ffessm.fr](http://www.coindespros.ffessm.fr) » spécifiquement dédié aux SCA (notamment dans la rubrique « Je suis une SCA » ... « Renouvellement »).**

Je vous rappelle que conformément aux dispositions de la charte des SCA, ce dossier de renouvellement doit nous parvenir complet au plus tard avant le 15 septembre 2021. Afin de limiter les difficultés liées aux rares structures qui ne s'acquittent pas de leur devoirs en matière de renouvellement, mais continuent à délivrer des licences et brevets sur la nouvelle année fédérale, les comptes fédéraux des SCA qui n'auront pas renouvelé leur agrément seront bloqués par le siège à compter du 15 octobre et jusqu'à l'accomplissement des formalités.

Par ailleurs, et pour éviter les désagréments de situations de contentieux qui se répètent tous les ans, je vous rappelle que chaque SCA, à l'instar des clubs associatifs, doit avoir délivré, à compter de sa deuxième année d'exercice, au moins 11 licences sur l'année fédérale écoulée (donc avant le 14 septembre) pour voir son agrément reconduit. A titre exceptionnel pour prendre en compte la situation particulière liée au confinement Covid, aucune radiation d'office ne sera prononcée et chaque situation sera étudiée de manière spécifique.

**Le coût de l'agrément Ffessm pour la nouvelle saison fédérale a été réduit de 72 euros à 22 euros, geste décidé par le nouveau Comité Directeur National dans cette période délicate pour le mouvement économique et sportif.**

L'agrément vous permet également de bénéficier de tous les avantages du Cosmos (<http://www.coindespros.ffessm.com/espace-employeur-page-1/>) par l'intermédiaire d'une adhésion (que vous pouvez refuser en cochant la case prévue à cet effet dans la fiche de renseignement) au Groupement des Professionnels de la FFESSM. Cette adhésion groupée est prise en charge par la fédération et offerte à ses Sca. Vous accèderez alors, à une information sociale actualisée ainsi qu'à une aide personnalisée par des juristes spécialisés en droit du travail.

Je vous rappelle que notre assureur Pierre Lafont est à votre disposition pour vous permettre de bénéficier du tarif et des avantages du contrat de groupe réservé aux SCA de notre fédération.

Je vous souhaite une bonne fin de saison d'été et toute l'équipe fédérale reste mobilisée et à votre écoute. Je vous remercie d'avoir fait le choix du partenariat avec la Ffessm et vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter l'expression de nos salutations fédérales les meilleures.

**Frédéric DI MEGLIO**  
Président de la FFESSM



Contact au secrétariat fédéral : Cécile au 04 91 13 63 11 ou [contactsca@ffessm.fr](mailto:contactsca@ffessm.fr)